

15. *Février* 1783.

287

de notre compagnie sur la côte de Coromandel; cession, par laquelle Pondichery & ses dépendances, qu'on dit devoir être restitués à la France, se trouveront en tems de guerre entre deux gros établissemens anglois, Madras au Nord, & Negapatnam au Midi. Quoiqu'il en soit, nos plénipotentiaires, n'étant point autorisés à accepter ces conditions, ont demandé de nouvelles instructions & n'ont point signé les articles préliminaires, comme il a été fait lundi 20 Janvier par ceux de France, d'Espagne, & d'Angleterre. Ce qu'on débite des articles entre ces Puissances est encore très-vague : outre la restitution de Pondichery & du territoire voisin, l'on parle de celle de Ste. Lucie, de Gorée & des autres établissemens sur la côte d'Afrique, ainsi que de l'isle de Miquelon, à faire à la France, avec pleine liberté de pêcher sur les bancs de Terre-Neuve : l'obligation de ne point fortifier Dunkerque seroit anéantie. Minorque & les deux Florides resteroient à l'Espagne; & l'Angleterre ne conserveroit sur le continent de l'Amérique-septentrionale que le Canada, la Nouvelle-Ecosse, & ses établissemens plus au Nord ainsi qu'à Terre-Neuve : elle auroit aussi la liberté de couper une certaine quantité de bois de Campêche dans le golphe de Honduras &c. Telle est en gros l'esquisse des articles, qui s'est répandue dans le public. La signature des plénipotentiaires hollandois étoit attendue